

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 17 mai 2017

Monsieur Guy TEISSIER, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 102 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Yves BEAUVAL - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Patrick BORE - Nicole BOUILLLOT - Nadia BOULAINSEUR - Valérie BOYER - Marie-Christine CALATAYUD - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Sophie CELTON - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriatî DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Josiane FOINKINOS - Josette FURACE - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Vincent GOMEZ - José GONZALEZ - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Noro ISSAN-HAMADY - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Marc LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Patrick MAGRO - Hélène MARCHETTI - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Florence MASSE - Martine MATTEI - Xavier MERY - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Christyane PAUL - Christian PELLICANI - Nathalie PIGAMO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Gérard POLIZZI - Marlène PREVOST - Muriel PRISCO - Julien RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Emmanuelle SINOPOLI - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jocelyne TRANI - Cédric URIOS - Claude VALLETTE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Kheïra ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Loïc BARAT représenté par Jacques BESNAÏNOU - Mireille BENEDETTI représentée par Mireille BALOCCO - Jean-Louis BONAN représenté par Patrick BORE - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Muriel PRISCO - Sandrine D'ANGIO représentée par Jeanne MARTI - Monique DAUBET-GRUNDLER représentée par Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD représenté par Roland MOUREN - Pierre DJIANE représenté par Michèle EMERY - Frédéric DOURNAYAN représenté par Emilie DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET représentée par Martine RENAUD - Martine GOELZER représentée par Dominique DELOURS - Annie GRIGORIAN représentée par André GLINKA-HECQUET - Michel ILLAC représenté par Martine MATTEI - Nathalie LAINE représentée par Régine GOURDIN - Gisèle LELOUIS représentée par Dany LAMY - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Guy MATTEONI représenté par Emmanuelle SINOPOLI - Danielle MILON représentée par Fabrice JULLIEN-FIORI - Richard MIRON représenté par Frédéric COLLART - André MOLINO représenté par Sophie CELTON - Claudette MOMPRIVE représentée par Grégory PANAGOUDIS - Virginie MONNET-CORTI représentée par Nathalie FEDI - Yves MORAINÉ représenté par Gérard CHENOZ - Jérôme ORGEAS représenté par Roland GIBERTI - Patrick PADOVANI représenté par Michel AZOULAI - Claude PICCIRILLO représenté par Anne DAURES - Roland POVINELLI représenté par Paule JOUVE - Marine PUSTORINO-DURAND représentée par Patrick PAPPALARDO - Jean ROATTA représenté par Guy TEISSIER - Sandra SALOUM-DALBIN représentée par Christyane PAUL - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO représentée par Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Jean-Louis TIXIER représenté par Patrick GHIGONETTO - Lionel VALERI représenté par Andrée GROS - Josette VENTRE représentée par Albert GUIGUI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALLETTI - Jean-Pierre BAUMANN - Sabine BERNASCONI - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Frédéric BOUSQUET - Michel CATANEO - Catherine CHAZEAU - Laurent COMAS - Michel DARY - Jean-Claude DELAGE - Arlette FRUCTUS - Jean-Claude GAUDIN - Bruno GILLES - Georges GOMEZ - Bernard JACQUIER - Laurent LAVIE - Eric LE DISSÉS - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Bernard MARANDAT - Marcel MAUNIER - Georges MAURY - Patrick MENNUCCI - Marie MUSTACHIA - Didier PARAKIAN - Elisabeth PHILIPPE - Stéphane PICHON - Véronique PRADEL - Stéphane RAVIER - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Eric SCOTTO - Nathalie SUCCAMIELE - Maxime TOMMASINI - Martine VASSAL - Patrick VILORIA - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Signé le 17 Mai 2017

Reçu au Contrôle de légalité le 2 Juin 2017

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

VOI 001-599/17/CT

■ Approbation de l'affectation de l'opération d'investissement relative aux études préalables à la création d'une liaison souterraine entre l'échangeur Scott et le boulevard Schloesing à Marseille 8ème et 10ème arrondissements

Avis du Conseil de Territoire

DIFRA 17/15354/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Le renforcement de l'attractivité du cœur du territoire métropolitain est un objectif prioritaire et stratégique pour la Métropole d'Aix-Marseille-Provence.

A ce titre, la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite soutenir le potentiel de développement de la ZAC de la Capelette, et désenclaver les hôpitaux sud et certains des quartiers les plus densément peuplés de la ville, au sud-est de Marseille.

Ainsi, dans le cadre de sa politique de déplacement urbain, la Métropole Aix-Marseille-Provence projette d'étendre son réseau de tramway au Sud, en connexion avec le Pôle d'Echange de Sainte-Marguerite Dromel, et le Boulevard Urbain Sud, au niveau du boulevard de la Gaye.

Cet itinéraire tramway permet notamment de desservir le quartier du Rouet, le parc du 26ème centenaire, et la ZAC de la Capelette. Il nécessite toutefois la suppression des passerelles de la place du général Ferrié, ce qui ne pourra être envisagé sans dénivellation d'une partie de la circulation compte tenu de l'importance des flux circulatoires en jeu. Le fonctionnement des échanges routiers et des transports en commun ne sera possible que par la création de cet ouvrage souterrain.

Pour étendre le réseau de tramway vers le Sud, qui nécessite la suppression des passerelles Ferrié, le projet de liaison souterraine bidirectionnelle Schloesing vise à réduire la circulation sur la place du général Ferrié pour rétablir la desserte des quartiers sud et est de la ville, et à faciliter leur raccordement aux grands axes de déplacement (A50, Tunnel Vieux Port, Tunnel Major et Joliette et A55).

Recherchant une solution pour réaliser cet ouvrage à moindre coût pour les finances de la collectivité, les services de la Métropole Aix-Marseille-Provence ont discuté avec la société concessionnaire du Tunnel Prado Carénage de la possibilité de faire réaliser cet ouvrage dans le cadre d'une prolongation de son contrat de délégation de service public.

Deux projets d'avenant et une convention tripartite ont été établis en ce sens et présentés au Conseil Communautaire, lequel a bien voulu les approuver lors de sa séance du 21 décembre 2015.

Par lettre du 18 février 2016, le Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône, exerçant le contrôle de légalité de l'Etat sur cette délibération, a demandé au Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence de bien vouloir procéder à son retrait au motif que les modifications des contrats de délégation de service public envisagées pouvaient être qualifiées de substantielles et ne devraient en conséquence pas faire l'objet de simples avenants.

En conséquence, le Conseil de la Métropole, dans sa séance du 28 avril 2016, a procédé au retrait de la dite délibération et a demandé au Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence de proposer les solutions techniques, juridiques et financières permettant de réaliser la prolongation de la ligne 3 du

Signé le 17 Mai 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 2 Juin 2017

tramway en direction du sud dans des conditions acceptables pour le fonctionnement urbain et soutenables pour les finances de la collectivité.

La Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite donc poursuivre les études préalables à la création de cette liaison souterraine en vue de sa réalisation dans des conditions soutenables pour les finances de la collectivité.

Ces études s'attacheront à définir les caractéristiques définitives du projet, le modèle économique précis intégrant des études de circulation consolidées. Il conviendra de proposer un montage juridique et financier en vue de réaliser la liaison souterraine Schløesing dans un calendrier coordonné avec le projet d'extension du réseau de tramway vers le Sud.

A cet égard, les services de l'Etat seront associés en amont afin d'envisager le nouveau montage contractuel le plus sécurisé possible juridiquement qui pourra être proposé à l'approbation du Conseil Métropolitain avant la fin de l'année.

Le lancement de telles études nécessite l'affectation partielle de l'opération d'investissement à hauteur de 90 000 Euros. Cette opération d'investissement a d'ores et déjà été créée par le Conseil de la Métropole par délibération FAG 032-1312/16/CM du 15 décembre 2016 à l'occasion du vote du budget primitif 2017.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L.5218-7 ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération VOI 008-940/15/CC du 10 avril 2015 du Conseil de Communauté de Marseille Provence Métropole approuvant le bilan de la concertation préalable en vue de la réalisation de la liaison souterraine Schløesing à Marseille ;
- La délibération HN 058-28/04/16/CM du 28 avril 2016 approuvant le retrait de la délibération VOI 009-1676/15/CC du Conseil de Communauté de Marseille Provence Métropole relative à l'approbation de l'avenant n°2 au contrat de délégation de service public pour la réalisation et l'exploitation du tunnel Prado Sud, de l'avenant n°9 au contrat de délégation de service public pour la réalisation et l'exploitation du Tunnel Prado Carénage et d'une convention tripartite avec les deux sociétés concessionnaires ;
- La délibération FAG 032-1312/16/CM du 15 décembre 2016 du Conseil de la Métropole approuvant le budget primitif 2017 ;
- La lettre de saisine du Président du Conseil de la Métropole.

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

**Signé le 17 Mai 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 2 Juin 2017**

CONSIDERANT

- Qu'il s'avère nécessaire de réaliser des études préalables en vue de réaliser la liaison souterraine Schlœsing à Marseille ;
- Que le Conseil de Territoire de Marseille Provence doit émettre un avis sur ce projet de délibération.

DELIBERE

Article unique :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence émet un avis favorable sur ce projet de délibération.

Présents	102
Représentés	34
Voix Pour	128
Voix Contre	8
Abstentions	0

Adoptée

Ont voté contre :

Sophie CELTON - Karim GHENDOUF - Patrick MAGRO - Martine MATTEI - André MOLINO - Christian PELLICANI - Marc POGGIALE - Georges ROSSO

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence
Député des Bouches-du-Rhône

Guy TEISSIER